



DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018

BIGNAN

***CHALLENGE
DES ECOLES DE VELO***

Contrôle et organisation :

Comité de Bignan Vélo Sport
OC Locminé
Vélo Club Sébastienais

PROGRAMME DE LA JOURNEE

DEROULEMENT DE LA JOURNEE DU 7 OCTOBRE 2018

De 9H00 à 9H40 : Remise des dossards aux éducateurs munis des licences.

9H40 - 9h50 : Réunion des responsables des écoles de vélo.

10h00 : Début des épreuves vitesse pour : pré-licenciés.

10h15 : Début des épreuves vitesse pour : poussins.

10h00 : Reconnaissance du circuit de cyclo-cross pour les pupilles.

10h10 : Début des épreuves de cyclo- cross pour les pupilles.

10h50 : Début des épreuves vitesse pour les pupilles

10h50 Début des épreuves de cyclo - cross pour les benjamins.

11h20 : Début des épreuves de cyclo-cross pour les précenciés.

11h30 : Début des épreuves de cyclo-cross pour les poussins.

11h40 : Début des épreuves de vitesse pour les benjamins.

Déjeuner sur le site

12h-13h30

13h45 : Début des épreuves de régularité.

- Route précenciés = environ 500m.
- Route poussins = 1 tour de 2,800 kms soit 2,800 kms.
- Route pupilles = 2 tours de 2,800 kms soit 5,600 kms.
- Route benjamins = 4 tours de 2,800 kms soit 11,200 kms.

17h30-18h : Remise des récompenses.

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Le port du casque aux normes C.E.E et des gants sont obligatoires pour toutes les épreuves.
- Les pré-licenciés et les poussins seront autorisés à utiliser le VTT pour l'ensemble des épreuves de la journée. Les pupilles et benjamins pourront utilisés le VTT sur l'épreuve de cyclo-cross.
- L'utilisation de vélo bicross est interdite.
- Tous les vélos devront être équipés de deux freins en bon état de fonctionnement. Les potences et les guidons devront être bouchés.
- Il est interdit aux jeunes d'être munis de pompes ou autre accessoires. Les roues pleines ou à bâtons sont interdites.
- Les braquets seront aux normes :
 - 5 m 60 pour les poussins, pupilles.
 - 6 m 40 pour les benjamins.Le blocage de dérailleur ne sera pas accepté.
- Le concurrent qui ne présente pas au départ sera mis hors course pour la suite des épreuves.
- En cas d'abandon, le coureur ne marquera pas de points dans l'épreuve.
- Pour les dossards, chaque concurrent devra fournir ses épingles.
- Tout engagement implique l'adhésion au présent.
- Le cyclo-cross sera disputé en groupe (5 à 8 coureurs en fonction du nombre d'engagés). Un seul passage pour tous. Le classement sera effectué au temps chronométré.

RECLAMATIONS

- Seul le responsable de l'école de vélo sera habilité à solliciter le jury en cas de contestations.
- Les réclamations seront reçues par écrit. Aucune contestation verbale ne sera acceptée.
- Toute intervention de parents, supporters ou dirigeants autre que le ou les responsables de l'école de vélo, pourra entraîner la mise hors course de l'équipe.
- Sur les aires réservées à la compétition, seuls seront autorisés à y pénétrer :
 - - les concurrents
 - - les éducateurs responsables des écoles de vélo.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Pré-licenciés : Cyclo-cross adapté, vitesse et route.
- Poussins : Cyclo-cross adapté, vitesse, route
- Pupille : Cyclo-cross adapté, vitesse, route
- Benjamins: Cyclo-cross, vitesse, route.

ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectuent par internet sur le site de la FFC, rapprochez-vous de votre club (date limite des engagements par internet le jeudi 4 octobre 2018 à 20h00).

INFOS

Toutes les infos concernant cette épreuve (règlement - horaires - engagés - classements complets - photos) seront visibles sur le site du Vélo Club Sébastienais - Rubrique Nos Organisations - Bignan

<http://www.vcsebastienais.fr>

PROTOCOLE

Les récompenses individuelles et par équipes se tiendront à l'issue la course sur route minimales dont le départ aura lieu à 15h30 sur le même site. Pour les épreuves école de vélo, les 3 premières filles et 3 premiers garçons de chaque catégorie seront récompensés en individuel. Toutes les équipes sont récompensées.

Nous demandons à chaque club de nous fournir un arbitre EDV au minimum cela en va de la bonne organisation de cette journée.

Merci de nous communiquer leurs noms et prénoms avec vos bulletins d'engagements (voir ci-dessous).

Ne pas oublier votre chronomètre.

Vos ARBITRES école de vélo

Club : _____

Nom- Prénom : _____

Nom- Prénom : _____

Nom- Prénom : _____

REGLEMENT TECHNIQUE

EPREUVE DE VITESSE : chronométrage électronique départ et arrivée.

- Un couloir sera matérialisé dans une ligne droite
- La ligne d'arrivée sera marquée :
 - 60 m pour les pré-licenciés, poussins, pupilles
 - 80 m pour les benjamins.

Seul indicent mécanique reconnu chute, une crevaison ou un problème de chrono donnera droit à un nouveau départ (en dernière position). Il ne sera pas donné de nouveau départ pour saut de chaîne, sortie de pied du cale-pied, décentrage de roue etc...

Il est formellement interdit de s'entraîner sur la ligne droite avant l'épreuve. Interdiction de sangler les pieds des coureurs ayant des cales automatiques.

EPREUVE DE CYCLO CROSS :

Le cyclo-cross sera disputé en groupe (5 à 8 coureurs en fonction du nombre d'engagés). Un seul passage pour tous. Le classement sera effectué au temps chronométré.

Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours durant les épreuves.

Seul le bris de matériel, la crevaison ou un problème de chrono donneront lieu à un nouveau départ (en dernière position).

Une chute ne peut-être prétexte à reprendre un départ.

Le V.T.T sans cornes est autorisé pour le cyclo-cross.

Un deuxième vélo est autorisé ainsi que le pneu de cyclo-cross.

Les départs se feront pied à terre, axe de la roue avant placé à l'aplomb de la ligne de départ et donné par le TOP du chronométreur.

Toute sortie volontaire du parcours pour éviter un obstacle sera sanctionnée de 30 secondes de pénalité.

Seul le bris de matériel ou une crevaison reconnus par les commissaires donneront la possibilité de prendre un nouveau départ (en dernière position).

Tout coureur sur le point de se faire dépasser devra laisser le passage sous peine de sanctions.

Des commissaires jalonneront le parcours aux endroits critiques.

Aucune aide extérieure ne doit être apportée aux concurrents sur le parcours.

Rappel : Les pré-licenciés, poussins et pupilles participent au mini cyclo-cross à la place des jeux d'adresses.

EPREUVE SUR ROUTE

Circuit de 2.800 kms ; route large avec dénivelé. La reconnaissance des parcours se fera pour tous (sauf pré-licenciés) entre 13h30 et 13h40 ; l'éducateur de club encadrera ses coureurs.

Début de la première épreuve Pré-licencié à 13h45.

Voici les distances pour chaque catégorie :

- Route prélicenciés = environ 500m.
- Route poussins = 1 tour de 2,800 kms soit 2,800 kms.
- Route pupilles = 2 tours de 2,800 kms soit 5,600 kms.
- Route benjamins = 4 tours de 2,800 kms soit 11,200 kms.

Le placement des coureurs sur la ligne de départ sera effectué selon le classement des épreuves du matin. En cas d'ex-aequo, le cyclo-cross départagera les coureurs.

Les coureurs ne devront pas dépasser les personnes et les voitures ouvrant la route pendant l'épreuve.

En cas de crevaison, le dépannage sera possible au podium uniquement. Le concurrent devra s'y rendre dans le sens de la course sous peine de mise hors course ; aucun tour de neutralisation ne sera accepté. Par contre, le changement de vélo est interdit.

Le contrôle de développement pourra être effectué après l'arrivée.